

COMMUNE DE SAINT MARTIN DES OLMES

Compte rendu Conseil Municipal du Mardi 3 Juin 2025

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni le Mardi 3 Juin 2025 sous la présidence de M. Daniel Barrier, maire et a délibéré sur les questions suivantes :

- **Echange de parcelles avec la commune d'Ambert**
- **Ecole de Marsac en Livradois, aide au financement d'un voyage scolaire**
- **Répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques (Ambert)**
- **Cession des biens de la section de Longchaud**
- **Réaménagement foncier au hameau de Mignaval – Echange de parcelles avec M. et Mme Bordel,**
- **Questions diverses.**

Date de convocation : 20 Mai 2025

Nombre de conseillers : 11

Présents : Daniel BARRIER, Mireille LAROCHE, Philippe BOUARD, Thierry PIOT, Christophe DURET, Roland DURET, Isabelle ESTRADÉ, Emilia GRANET, Jean-François KLUFTS, Nelly ROCHER.

Absent :

Procuration :

Secrétaire : Philippe BOUARD

Objet : Echange de parcelles avec la commune d'Ambert

Vu la délibération de la commune d'Ambert N°25/04/006 et pour mettre fin à la situation d'indivision des parcelles concernées, le Conseil Municipal accepte l'échange de parcelles selon les conditions suivantes :

- La commune de Saint Martin des Olmes échangera la parcelle située sur la commune d'Ambert cadastrée F559 lots 2, 3, 4 et 5 contre les parcelles situées sur la commune de Saint Martin des Olmes cadastrées A283 lot 2, A315 lot 2, A781 lot 2, A782 lot 2, B46 lot 2, B122 lot 2, et B126.
- Pour compenser la différence de valeur, la commune de Saint Martin des Olmes versera à la commune d'Ambert une soulte de 12 000 €.
- La rédaction de l'acte sera confiée à l'étude de Maître Sauret notaire à Ambert.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer l'acte et à verser à la commune d'Ambert la somme de 12 000 €.

Objet : Ecole de Marsac en Livradois, aide au financement d'un voyage scolaire

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Directrice de l'école de Marsac en

Livradois du 22 Avril 2025 qui sollicite une subvention communale afin d'aider au financement d'un voyage scolaire pour les élèves de l'école programmé en octobre 2025.

Cette année 2 élèves participant au projet sont domiciliés sur la commune de Saint Martin des Olmes.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100,00 € (50.00 € x 2 élève) à l'école de Marsac afin d'aider ces élèves à partir avec leur classe.

Objet : Répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques (Ambert)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération de la commune d'Ambert concernant la répartition intercommunale des dépenses de l'école publique d'Ambert.

Pour l'année 2024/2025, la commune de Saint Martin des Olmes est concernée pour 20 enfants (7 maternelles et 13 élémentaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette répartition et inscrit au budget primitif de 2025 la dépense d'un montant total de **14 907,05 €**.

Objet : Cession des biens de la section de Longechaud

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 habitants souhaitent acquérir les parcelles cadastrées ZA 489 – Mr DAUPHIN Guillaume, ZA 488 – Mme DAUPHIN Marie Josèphe, et la ZA 009 – Mr et Mme SZEMENDERA, appartenant à la section de Longechaud.

Considérant que :

Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la section de Longechaud,

Ces parcelles constituent une aisance pour les acheteurs puisqu'elles jouxtent leur propriété,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'engager la procédure de cession de ces biens,
- De fixer le prix de vente à 100€ pour chacune des parcelles,
- Dit que les frais afférents à ces opérations sont à la charge des acheteurs,
- Autorise Monsieur le maire à procéder à la consultation des électeurs de la section, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette affaire.

Le plan relatif à ce projet figure en annexe de la présente délibération.
Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Réaménagement foncier au hameau de Mignaval – Echange de parcelles avec M. et Mme Bordel

Il est nécessaire d'effectuer un réaménagement foncier dans le hameau de Mignaval. Un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet Géoval à la demande de la commune. Sur la base de ce document, le conseil municipal décide :

- 1.** De déclasser du domaine public dans le domaine privé communal les parcelles ZA486 (13m²) et ZA487 (167m²).
- 2.** De procéder à un échange de parcelles avec M. et Mme Bordel comme suit :
 - a.** M. et Mme Bordel cèdent à la commune les parcelles ZA482 (14m²) et ZA480 (20m²)
 - b.** La commune cède à M. et Mme Bordel les parcelles ZA486 (13m²) et ZA487 (167m²)
- 3.** De déclasser du domaine privé communal dans le domaine public les parcelles ZA484 (195m²), ZA482 (14m²) et ZA480 (20m²).

Les frais d'acte et d'enregistrement relatifs à l'échange seront partagés à parts égales entre la commune et M. et Mme Bordel.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

Section de Chantelauze : Demande d'achat de parcelle par Mr THORILLON Jean Luc

M. THORILLON souhaite acquérir la parcelle ZC 340 d'une superficie de 17 350 m² qui appartient à la section de Chantelauze.

Le Conseil Municipal demande un délai de réflexion avant de prendre une décision sur ce sujet qui sera soumis au vote lors d'une prochaine réunion.